

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER, Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Daouda BAGAGNAN, Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé :

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Mme Patricia LIENHARDT, Service financier

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

4. Communications du Conseil administratif

5. Rapports des commissions

a) Finances du 31 octobre

b) Sécurité du 4 novembre

c) Aménagement et nouveaux quartiers du 4 novembre

- d) Sociale et enfance du 6 novembre
- e) Sports du 7 novembre
- f) Finances du 14 novembre

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 149-2024 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025
- b) D 150-2024 R : Budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025
- c) D 153-2024 R : Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates
- d) D 152-2024 P : Modification du règlement du Fonds de décoration de la Commune de Plan-les-Ouates en Fonds d'art des espaces publics (LC 33251)
- e) D 155-2024 P : Accord de la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle N° 6903, route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates
- f) D 156-2024 P : Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 43-2024 R : Pour une politique sportive équitable
- b) M 49-2024 P : Pour une augmentation de 0.2% de l'attribution à des subventions aux entités à but social

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 18h00. Elle excuse l'absence de M. Dupraz, Membre du bureau, et salue la présence de Mme Monbaron, Conseillère administrative, de M. Rodriguez, Conseiller administratif, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général, de Mme Lienhardt, Service financier, et du public. Elle annonce que M. Magnin, Maire rejoindra la séance plus tard.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente demande à l'assistance de se lever et donne lecture de la prestation de serment :

Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer.

La Présidente demande à M. Daouda Bagagnan, parti Socialiste, de lever la main droite et de répondre par les mots *Je le jure* ou *Je le promets*.

M. Daouda Bagagnan a prêté serment par les mots *Je le jure* ; il est désormais membre du Conseil municipal.

La Présidente lui souhaite officiellement la bienvenue au sein de cet hémicycle, sous les applaudissements de l'assemblée.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

M. Solari relève une phrase écrite à double à la page 3, 1er paragraphe.

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024 est approuvé par 20 oui et 3 abstentions, avec la correction de M. Solari.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire débutera le 28 novembre 2024 et s'achèvera le 20 janvier 2025.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

4.1 Sport

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Tous les dimanches matin de 9h00 à 10h00, de novembre 2024 à mai 2025, des cours de yoga sont proposés à la salle de gymnastique de l'école du Pré-du-Camp, peu importe le niveau et l'âge. Ils sont organisés par Urban Training et gratuits pour les habitants et les collaborateurs. L'inscription se fait par le biais du site urban-training.ch.

4.2 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales) :

Déchets/Salissures	:	5
Dommages à la propriété	:	3
Tag	:	1
Total	:	9

- Contrat Local de Sécurité (CLS)
 - 17.10.24 : Contrôle radar commun route de Saconnex-d'Arve, hauteur Maronsy
914 véhicules contrôlés, 100 en infraction, 14 interceptions.
- Interpellations avec rapport au Ministère Public
 - Plusieurs affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :
 - 5 conducteurs sans permis de conduire
 - 2 véhicules sous défaut de plaques et de permis de circulation
 - 1 établissement public avec des marchandises avariées. Avis à commissaire – mise sous séquestre des aliments en vue de suite à donner.
- Dossier
 - SEM : situation calme. Un point de contact quotidien est fait avec les responsables sécurité sur place. Taux d'occupation faible.
 - La dernière séance avec les services cantonaux et communaux concernés ainsi que la Confédération s'est déroulée hier. Il nous a été confirmé que 9 centres fermeront en Suisse, dont celui des Chevaliers-de-Malte à la fin janvier 2025. Celui-ci pourra être réouvert si la situation de l'asile venait à l'exiger. Chacune des parties a relevé l'excellente collaboration des diverses entités concernées.
 - Le Canton a remercié et remerciera en direct les associations qui ont œuvré auprès des habitants de cet abri.
- Cambriolages (données cantonales) :
 - Octobre 2024 : 1 appartement
 - Total 2024 : 45
 - Total 2023 : 45

4.3 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ Cherpines
 - L'enquête publique est désormais terminée et une douzaine d'observations ont été transmises à l'Office de l'Urbanisme. Ce dernier doit désormais préparer des projets de réponse et amender en fonction le plan avant de nous transmettre une version pour préavis du Conseil municipal, probablement fin janvier. Ce point sera donc inscrit soit au municipal de février, soit à celui de mars.
- Plan Directeur Communal :
 - Après plusieurs années de gestation, le plan directeur communal est entré dans sa phase finale d'approbation. En effet, à la suite de la séance publique du lundi 11 novembre, le plan directeur est désormais passé en phase d'enquête publique depuis le lundi 18 novembre et pour une durée d'un mois. Il est consultable à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à l'Office de l'Urbanisme et sur leur site internet (un article depuis notre site permet le renvoi vers leur site). Les observations devront être adressées par courrier, soit à la mairie, soit à l'Office de l'Urbanisme, d'ici au 18 décembre.
- Délibération D 156-2024 Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates :
 - Dans le cadre de cette délibération qui sera traitée tout à l'heure, le Bureau a préconisé un renvoi en commission conjointe et il est suggéré de faire cette séance le lundi soir 9

décembre à 20h00 en lieu et place de la commission Environnement et infrastructures qui n'aura pas d'autres délibérations à traiter en décembre.

4.4 Réponse à la question de M. von Haller

Mme Monbaron rappelle que M. von Haller a signalé des voitures mal garées de manière récurrente devant l'école de Champ-Joly aux abords du passage piéton. Il ressort des renseignements pris auprès de la police municipale, que les faits de voitures mal garées à cet endroit ne sont pas aussi fréquents que mentionné. Les contrôleurs de stationnement y passent régulièrement et y seront envoyés particulièrement au moment de l'arrivée et du départ des enfants pour pouvoir relever les éventuelles infractions.

4.5 Réponse à la question de Mme Soulier

Mme Monbaron rappelle que Mme Soulier a demandé si l'abri PC utilisé pour l'accueil de requérants d'asile pourrait retourner à son affectation première. Mme Monbaron a posé la question lors de la séance de lundi dernier avec la Confédération et le Canton, qui ont répondu qu'ils allaient regarder et que normalement cela devrait pouvoir se faire, mais ils doivent d'abord en référer à leur hiérarchie. Le Canton répondra directement au service de l'Action sociale et de la jeunesse.

4.6 Travaux sur la piste cyclable de la route des Chevaliers-de-Malte

M. Rodriguez informe que le tronçon entre l'entrée du parking souterrain des immeubles n° 15 à 21 au croisement avec le chemin du Pré-du-Camp de la piste cyclable a été corrigé.

4.7 Séance d'information suite aux inondations

M. Rodriguez informe qu'une séance est prévue le 10 décembre prochain à 18h00 à l'espace Skylab pour les riverains des chemins de la Mère-Voie, du Petit-Bois et des Voirets à la suite des inondations.

4.8 Statistiques concernant les logements

M. Rodriguez informe que nous avons à ce jour 565 logements locatifs, avec une répartition équitable entre les 2 régies. Nous avons enregistré 384 demandes de logement ; 266 proviennent d'habitants de Plan-les-Ouates, soit 69%, et 118 de l'extérieur, soit 31%. Il rappelle que nous octroyons des logements également pour un regroupement familial, ou pour des personnes souhaitant revenir dans la commune. Les motifs généralement évoqués sont : prendre son indépendance, séparation, loyer trop cher, appartement trop petit, résiliation de bail, rapprochement familial, revenir à PLO, mais également violence conjugale et mésentente familiale. Une grande partie des requérants extérieurs viennent de la Ville de Genève et de Lancy. 22 logements ont été attribués en 2023 et 14 en 2024 pour l'instant. M. Rodriguez reviendra avec plus de détails en commission Finances.

En l'absence de M. Magnin, la séance se poursuit avec le point 5 de l'ordre du jour.

4.9 Service culturel

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Illuminations de Noël : les montages sont en cours, selon le même dispositif qu'en 2023. Elles fonctionnent du 1er décembre au 15 janvier. Nous aurons des plots habillés comme des cadeaux
- Ouverture du super-food Café julienne : l'établissement est enfin ouvert depuis le 9 novembre.
- Exposition Qualia à La julienne jusqu'au 20 décembre
- Brisolée traditionnelle le 28 novembre

4.10 Economie

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Les entreprises de Plan-les-Ouates ont gagné des prix ces derniers mois, notamment dans le cadre du Grand Prix d'Horlogerie (Piaget et Laurent Ferrier)

4.11 Ressources humaines

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- LPP pour les salaires annuels de moins de 20 000 F : dès le 1^{er} janvier 2025, ces salariés, surtout des temps partiels, cotiseront à la LPP ce qui leur assurera une meilleure retraite.
- Nomination de M. Gaillard, qui prend désormais la tête du service Constructions et aménagements, en qualité de responsable de service.

M. Magnin précise que nous ne faisons aucune différence entre les dossiers internes et externes lors de la mise au concours des postes. Les personnes que nous engageons sont celles qui ont été détectées et jugées comme les meilleures candidatures proposées.

4.12 Service de l'Action sociale et de l'enfance

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Le centre de l'Hospice général des Cherpines ouvrira ses portes en juin 2025. A la suite d'une motion, l'Hospice général sera invité à la commission Sociale de janvier prochain pour présenter ce projet.
- Collaboration GIAP – EMS Happy Days : cette action avait été stoppée pendant la pandémie et sera reconduite. Les enfants iront manger à l'EMS, dans le cadre du restaurant scolaire. La convention est renouvelée, pour le plus grand plaisir de tous.
- Le tournoi de tennis intergénérationnel entre le Locados et Blés d'Or aura lieu le 22 novembre au VéloD.
- Le Noël des Aînés aura lieu le 14 décembre. Les Conseillers municipaux y sont cordialement invités. Nous enregistrons déjà un record, avec 444 inscriptions.

4.13 Réponse à la motion M 38A-2023 : pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates.

M. Magnin fait lecture de sa réponse à la motion M 38A-2023 (annexe 9) du 12 décembre 2023.

M. Solari remercie M. Magnin pour les précisions apportées dans sa réponse.

La séance se poursuit avec le pont 9 de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f.

a) Finances du 31 octobre

M. Rochetin demande que le rapport de la commission Finances soit lu.

La Présidente demande aux Conseillers municipaux de se prononcer sur la lecture dudit rapport, ce qui est accepté par 23 voix, soit à l'unanimité.

M. Stauder procède à la lecture.

- b) **Sécurité du 4 novembre**
- c) **Aménagement et nouveaux quartiers du 4 novembre**
- d) **Sociale et enfance du 6 novembre**
- e) **Sports du 7 novembre**
- f) **Finances du 14 novembre**

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 149-2024 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 24 septembre 2024 (annexe 1). Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis dans sa séance du 14 novembre, un préavis favorable par 6 oui et 1 abstention et 2 refus, sous réserve des amendements suivants :

1. Conseil municipal : 1 jeton par caucus et par conseiller municipal et charges sociales (34 945 F)
2. Augmentation du traitement des conseillers administratifs, pour un équivalent classe 24, annuité 10, taux de 55%. A 60 000 F annuel. (CA : adaptation de la rémunération et charges sociales 103 060 F)
3. Conseil administratif : adaptation des frais de représentation suite à l'augmentation de la rémunération (3 290 F)

Mme Chenaux-Bourquin tient à préciser les raisons de son vote négatif pour cet amendement. Le PVL ne soutient pas cet amendement mais comprend tout à fait qu'avec le développement de la commune, la charge du Conseil administratif est plus importante. C'est bien pour cette raison que nous avons voté récemment l'engagement de 2 secrétaires généraux adjoints, afin d'épauler les magistrats et de diminuer leur charge de travail. Il a également été accepté qu'une 13ème indemnité leur soit allouée, ce qui représente déjà une augmentation. La classification en classe 24 n'est pas contestée, mais le PVL est contre l'annuité 10, qui entraînerait une augmentation de 1 538 F par mois, soit environ 20% de plus. Il n'est pas opposé à une réévaluation du taux d'activité. L'amendement demande une augmentation de 20 000 F par an par Conseiller administratif, soit un total de 60 000 F auxquels s'ajoutent encore les indemnité de départ. Si l'amendement devait être accepté, le PVL lancerait un referendum et la récolte des signatures se ferait durant la campagne électorale municipale.

Mme Saas aborde également la question de cet amendement, qui a été proposé par le groupe PLR, non pas par le Conseil administratif lui-même. Elle se demande, si la rémunération actuelle des Conseil administratifs n'est pas suffisante et pourquoi la demande d'augmentation n'a pas été faite par eux-mêmes mais par des Conseillers municipaux. L'augmentation annuelle de 20 000 F représente 1 500 F par mois. C'est une augmentation importante et elle se demande en quoi elle est justifiée. Dans le domaine du travail, une telle augmentation doit être liée à une nouvelle formation par exemple. Le taux d'activité défini est de 55%, et il est souvent dit que les Conseillers administratifs travaillent beaucoup plus. Nous n'avons cependant aucun justificatif par rapport à leur taux d'activité. Il a également été question de prise de risque, notamment parce qu'il n'y a pas de protection contre le chômage à la suite d'un mandat politique. Cela reste en effet un mandat politique et pas un travail. Quand on pose sa candidature pour le Conseil administratif, c'est un choix personnel, un choix de fonction, on a conscience de cette prise de risque, et cela ne justifie pas cette augmentation de 1 500 F par mois. Le PLR avait refusé les postes de SGA, estimant qu'ils n'étaient pas très utiles. L'argument principal pour le vote était que les SGA seraient un support au Secrétaire général mais également pour les Conseillers

administratifs. Mme Saas trouve dès lors indécent de demander une augmentation de 1 500 F par mois. Ces indemnités sont payées par les deniers publics et elle se demande comment réagiront les gens de Plan-les-Ouates quand ils apprendront cette nouvelle. Mme Chenaux-Bourquin a parlé de referendum, et elle le soutiendra le cas échéant.

M. Brunschweiler tentera, en l'absence de son collègue qui avait présenté cet amendement, d'expliquer quelle est l'intention de cette augmentation, qui semble être massive pour certains. Il s'agit d'attribuer une indemnité aux dirigeants d'une PME, si l'on considère une Commune comme une PME, d'un montant mensuel de 9 371 F, qui correspond à 55% de l'annuité 10 de la classe 24. C'est vraiment peu payé pour des dirigeants. Il laisse les Conseillers juger si ces 9 371 F par mois sont vraiment complètement disproportionnés. Les entreprises offrent des bonus à leurs dirigeants qui sont largement au-dessus de ce montant. Il s'agit de rétablir une hiérarchie entre les classes et les dirigeants de la Commune. En effet, actuellement, le sommet de la pyramide hiérarchique gagne un peu moins que le niveau inférieur. L'objectif est donc de retrouver un équilibre. L'état des finances de notre Commune permet de supporter cette augmentation. Il n'est pas lui-même candidat pour le Conseil administratif, mais cette augmentation pourra déclencher des candidatures pour ces fonctions qui sont peut-être un peu boudées, car justement pas très bien payées et qui obligent à avoir un autre emploi en parallèle. L'idée est également de décorréliser le taux d'activité de 55%, car cela limite les emplois annexes envisageables. Comme le disait Mme Saas, il n'y a pas de relevé d'heures, les Conseillers administratifs s'organisent librement, comme la plupart des patrons. M. Brunschweiler invite ses collègues à soutenir cet amendement pour rétablir l'ordre de l'échelle des traitements, ainsi pour encourager les candidatures.

M. Stauder rapporte que ce sujet a été longuement discuté au sein de son groupe, qui estime inadéquat de prévoir cette augmentation pour le 1^{er} janvier prochain. Il conviendrait de la reporter au 1^{er} juin, pour la prochaine législature. Le groupe préconise cependant de retirer cet amendement pour pouvoir en rediscuter en commission Finances, rechercher un consensus et revoir l'argumentaire. La commission prépare une motion pour revenir au Conseil municipal si possible le 11 février prochain, afin de la voter avant la prochaine législature. Il invite donc ses collègues à voter contre cet amendement, pour que la commission Finances puisse proposer une motion.

M. Gillet confirme que le débat sur ce sujet a été vif en commission Finances. Il s'agissait de déterminer si le montant de l'indemnité correspond au travail et aux responsabilités qu'implique un poste de Conseiller administratif, compte tenu de l'évolution de la commune, de la population, etc., et de savoir si les 55% correspondent bien à la charge de travail de la fonction. Il a été rappelé qu'il s'agit d'une indemnité et pas d'un salaire, qui peut être comparée par analogie aux classes salariales de l'administration. Or il ressort de cette comparaison que les Conseillers administratifs sont moins payés que le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints. Néanmoins, le groupe du Centre a jugé l'augmentation proposée excessive et inopportune. Il a été surpris que le PLR présente cet amendement sorti de nulle part à la dernière commission Finances avant le vote du budget. Le Centre trouve donc inadéquat de voter cet amendement dans le cadre du budget 2025, mais reste ouvert pour des discussions.

M. di Giorgio revient sur la comparaison faite avec des chefs d'entreprises. Or ces derniers ont des profils bien particuliers, et ce n'est pas le cas dans l'administration publique. Il n'est pas sûr que M. et Mme Toutlemonde accepteraient une telle hausse, dans la conjoncture actuelle. Plus de 9 000 F pour un travail à 55%, c'est bien payé.

Mme Monbaron remercie les commissaires de s'être penchés sur le sujet, et constate que les Conseillers administratifs n'ont pas été auditionnés et n'ont pas pu donner leur point de vue. Il ne leur a pas été demandé de se justifier. Elle précise que les 86 000 F mentionnés au budget comme indemnité de départ ne seront dépensés que si les 3 Conseillers administratifs s'en vont. Les Conseillers administratifs justifient volontiers le temps passé si c'est demandé. Ils sont satisfaits d'obtenir un 13^{ème} salaire, comme les employés communaux qui l'ont depuis longtemps.

Le taux d'activité est passé de 50 à 55% en 2007. L'objectif était d'augmenter le salaire des Conseillers administratifs de 10%. Il ne fallait pas monter à 60%, car cela les aurait empêchés d'avoir un emploi en parallèle. Mme Monbaron serait très heureuse de démontrer le nombre d'heures effectuées. Personnellement, elle a déjà 20 heures de séances par semaine. Or, le taux de 55% équivaut à 22 heures par semaine. Ce n'est pas en 2 heures qu'elle peut étudier les dossiers, répondre aux courriers, signer les actes notariés, signer les factures, valider les RH et les demandes d'autorisations de construire. Elle constate que les personnes qui seront élues en 2025 seront probablement beaucoup plus efficaces, puisqu'elles mériteront un salaire plus élevé que celles qui sont en place.

Mme Saas rebondit sur les propos de Mme Monbaron et demanderait volontiers une justification du taux d'activité, mais l'amendement a été proposé à la dernière commission Finances, et il ne serait pas possible d'en discuter. Elle comprend bien que les séances et autres meetings prennent beaucoup de temps, mais c'est un autre débat. Il faudrait peut-être modifier le taux d'activité des Conseillers administratifs. A ce jour, l'augmentation de 20 000 F annuels, sans aucune explication de la part du Conseil administratif, ne se justifie pas.

Mme Monbaron remarque que le fait d'augmenter le salaire des Conseillers administratifs en augmentant leur taux d'activité revient à professionnaliser la fonction, et ils ne pourraient plus exercer une autre profession. Or, ce n'est pas ce que souhaitent la plupart des gens qui ont envie de s'engager. Il s'agit plutôt d'un mandat, assorti d'une indemnité mensuelle, sans taux d'activité. De toute manière, le taux d'activité ne peut pas être vérifié. C'est le résultat qui compte et ce sont les urnes qui parlent.

M. Stauder pense qu'il faut différencier les employés de l'administration et les politiciens. Il demande si l'amendement qui concerne les Conseillers municipaux est pour le mois de juin, soit pour la nouvelle législature.

M. Rodriguez répond qu'au vu du montant, c'est bien pour janvier.

M. Stauder propose dès lors que cet amendement soit également pour le 1^{er} juin.

M. Brunschweiler n'est pas opposé à ce que ce soit repoussé au 1^{er} juin, si on part du principe que cela ne doit concerner que les nouveaux élus et non pas ceux qui se sont engagés avec un salaire prédéterminé. Il remarque que l'inflation existe. Contrairement aux employés, les Conseillers administratifs ne voient pas leur indemnité augmenter régulièrement avec les annuités. Le PLR ne retirera pas cet amendement. S'il venait à être refusé, il reviendrait avec d'autres propositions à discuter en commission Finances.

M. Torri trouve assez justifié de redéposer une motion pour une nouvelle discussion en commission Finances. Il estime que le temps de travail de nos Conseillers administratifs est peu chiffrable. Il se souvient par exemple que M. Thierry Durand travaillait tous les samedis et dimanches pour la Commune. Nos Conseillers administratifs sont des miliciens, comme nous. Ils prennent le risque en connaissance de cause de ne pas être réélu après 5 ans. Il faut vraiment être motivé. Nous pouvons débattre encore longtemps sur les chiffres, mais ce travail est peu quantifiable.

M. Rochetin précise qu'étant candidat au Conseil administratif, il s'abstiendra pour cet amendement.

M. Favre rappelle que nous avons voté l'engagement de 2 secrétaires généraux adjoints, sensés alléger le travail des uns et des autres. Nous avons maintenant des collaborateurs qui sont mieux payés que les patrons. Les Conseillers administratifs sont des patrons. Par rapport au budget que nous allons voter, l'ajustement des indemnités du Conseil administratif paraît justifié, c'est dans la logique de ce que nous avons voté l'année dernière.

M. Brunschweiler propose de voter les 3 amendements en bloc.

M. Epenoy propose au contraire de voter les 3 amendements séparément. Il rappelle que le PLR est contre le jeton de présence aux caucus, qui sont des événements internes à un parti, ce n'est pas communal. Il votera par conséquent contre l'amendement n° 1.

M. von Haller informe que les Verts sont en faveur du jeton de présence pour les caucus, qui sont dans la continuité du Conseil municipal. C'est une nécessité pour le bon fonctionnement et le bon travail au sein du Conseil municipal. D'ailleurs, les caucus figurent dans l'agenda. La même rémunération doit être donnée pour les caucus que pour les commissions et le Conseil municipal.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le principe de voter les amendements un par un, ce qui est accepté par 23 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 1, à savoir 1 jeton par caucus et par Conseiller municipal et charges sociales (34 945 F).

Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 1 par 13 oui, 6 non et 4 abstentions.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 2, à savoir l'augmentation du traitement des Conseillers administratifs, pour un équivalent classe 24, annuité 10, taux de 55%, à 60 000 F annuel.

Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 2 par 17 non, 5 oui et 1 abstention. Dès lors, l'amendement n° 3 * n'a plus lieu d'être.

**) Amendement n° 3 : adaptation des frais de représentation du Conseil administratif suite augmentation de la rémunération (3 290 F).*

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération amendée D 149-2024 par 19 oui et 4 non.

M. Magnin rejoint la séance à 19h00.

M. Magnin remercie les Conseillers municipaux de s'inquiéter de la rémunération du Conseil administratif. Il a pris connaissance, avec surprise, de cette volonté d'augmentation il y a quelques jours. Le vote de ce soir lui convient parfaitement, et des éléments seront apportés en commission pour ce qui concerne la fonction de Conseiller administratif. Cela intéressera certaines personnes qui sont en campagne. On ne se rend pas forcément compte, de l'extérieur, que cette fonction ne se limite pas à la gestion de la Commune. Toutes les soirées et tous les week-ends sont pris. Il y a aussi les relations avec le Canton, très chronophages, l'Association des Communes Genevoises. Il va sans dire que c'est compliqué pour la vie de famille.

b) D 150-2024 R : Budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 24 septembre 2024 (annexe 2). Elle a été renvoyée dans toutes les commissions, puis en commission Finances qui a émis dans sa séance du 14 novembre, un préavis favorable à l'unanimité et encore en commission Finances qui a émis dans sa séance du 17 octobre, un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés. Le tableau des amendements a été déposé sur les places.

M. Rodriguez précise que certains amendements ont été déposés en commissions et d'autres sont techniques, comme notamment l'indexation des salaires, revue à la baisse depuis le dernier pourcentage connu. Le budget présente un excédent de revenus malgré la baisse des dernières estimations fiscales ; en effet le Conseil administratif a décidé de se baser sur les estimations de juillet et pas les dernières. Ce budget intègre également la baisse des impôts proposée et votée par le Grand Conseil pour laquelle la population votera le 24 novembre prochain.

En l'absence d'autres interventions, et vu que les amendements en lien avec la délibération D 149A-2024 ont déjà été votés, **la Présidente** propose de voter en bloc les autres amendements du budget, ce qui est accepté à l'unanimité.

La Présidente propose une courte pause pendant laquelle Mme Lienhardt intégrera les modifications au tableau.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

La Présidente projette le tableau dans sa version mise à jour.

Les amendements, selon le tableau présenté, sont acceptés à l'unanimité.

M. Gillet fait lecture de la déclaration du budget pour le Centre :

« Avec un excédent de revenu de près de 1,17 million F, nous constatons que l'équilibre est maintenu avec un budget responsable permettant à la fois de maintenir des finances publiques saines et d'offrir aux habitants de la commune des prestations sociales et culturelles de qualité, qui contribuent au bon-vivre à Plan-les-Ouates. Nous avons notamment étudié en commission les demandes de nouveaux postes qui correspondent aux besoins de l'évolution de notre administration et sont nécessaires pour s'adapter au développement de la commune et à l'accroissement de la population.

A l'issue du processus budgétaire, nous soutiendrons donc le budget présenté par le Conseil administratif, à qui nous accordons notre confiance.

Nous tenons à féliciter et à remercier le Conseil administratif, ainsi que l'ensemble des services communaux. Nous remercions en particulier M. Rodriguez, en tant que responsable des finances, et notons une nouvelle fois les excellentes présentations de ce dernier lors nos séances. Nous apprécions également l'excellent climat de collégialité entre élus pour l'étude de ce budget. Les débats ont été parfois vifs, notamment sur l'amendement relatif à la rémunération des Conseillers administratifs, mais toujours constructif et respectueux. Et enfin, bien évidemment, nous remercions comme chaque année Mme Lienhardt pour la qualité de son travail.

Le Centre acceptera donc ce budget. »

M. Favre fait de la déclaration du budget pour le PLR :

« La délégation PLR de Plan-les-Ouates a été, encore une fois, attentive à l'élaboration du budget 2025 de notre commune, dont l'évolution marque de manière significative son développement.

L'une des principales rubriques concerne, notamment, la mise œuvre d'une nouvelle Crèche dont il faut doter de personnels indispensables. Compte tenu du développement de la commune, le nombre de postes à maîtriser au sein de notre Mairie est appelé à augmenter, nous en sommes conscients et restons attentifs à cette tendance parfois pernicieuse.

D'une manière générale nous constatons avec satisfaction que les services et les autorités ont fait preuve de bon sens, s'agissant de tenir compte de la baisse des rentrées fiscales en 2025, qui ferait suite à la votation populaire du 24 novembre prochain, que nous espérons favorable.

Au plan social relatif à notre budget 2025, le pourcentage de 0,3% calculé sur une partie du budget à venir, mis à disposition, a été réparti de manière à contribuer davantage, soit 0,2%, aux situations locales.

Nous tenons ici à remercier le Conseil administratif comme leurs Services pour la présentation de ce budget, qui nous a permis de proposer divers amendements, toujours dans l'esprit de Plan-les-Ouates, où chaque groupe représenté a pu exprimer ses idées aux fins de permettre à notre administration de travailler pour le bien de notre population et de son avenir.

Nous soutiendrons donc ce budget. »

M. Solari fait de la déclaration du budget pour les Verts :

« Dans le cadre de ce dernier budget de la législature, les Vert.e.s sont satisfaits du projet présenté par le Conseil administratif. Depuis 2020, nous avons toutes et tous vécu des budgets, mais surtout, des comptes avec des résultats bien au-delà de ce qui était attendu. Que de surprises durant cette législature ! Législature qui a été marquée par l'anxiété engendrée par des périodes difficiles : la pandémie, qui nous semble bien loin de notre esprit aujourd'hui et le spectre du black-out dû aux craintes des pénuries d'électricité.

Prudence, mutation et attente. Ce sont les mots que le Conseil administratif n'a eu de cesse de répéter à chaque discussion budgétaire.

Prudence ?

Prudent il l'a toujours été en développant des politiques publiques qui tiennent compte des réalités et des besoins de la population de Plan-les-Ouates. Prudent aussi car le budget 2025 tient compte de la baisse d'impôts cantonale qui aura une influence sur les communes. En ce qui nous concerne on estime à plus de trois millions ce « manque à gagner ».

Mutation ?

Le CA a toujours défendu la nécessité de revoir la structure de l'administration communale pour donner des réponses efficaces à la population et faire face à la complexité croissante des défis et des stratégies auxquels la commune est désormais confrontée.

Attente ?

Face aux demandes de baisse de la charge fiscale de la population de Plan-les-Ouates, le Conseil administratif a toujours défendu l'importance de l'attente, une à deux années, pour avoir le recul et la visibilité pour proposer une baisse durable. Baisse qui s'est concrétisée en 2024.

Dès lors, nous ne pouvons que constater la cohérence et la pertinence du budget proposé par le Conseil administratif, qui ne s'assied pas que sur des certitudes, mais plonge son regard pertinent dans le temps long en effectuant des choix sensibles et porteurs de demains viables pour les habitantes et habitants de Plan-les-Ouates. Le dispositif pour la jeunesse aux Sciers, le renforcement, sous l'impulsion des Vert.e.s, de l'aide humanitaire et communautaire en sont des exemples.

Au niveau de l'administration communale, le nombre de ETP demandé est parfaitement adapté aux besoins. La nouvelle crèche prévue en septembre 2025 aux Sciers et les engagements prévus sont considérés dans le budget et répondent ainsi à un besoin des familles plan-les-ouatiennes.

Les finances sont saines, les visions claires. Néanmoins, bien que nous ayons aujourd'hui un budget avec un excédent de revenus permettant le maintien, voire le développement, des prestations publiques, il nous faudra, dans les années à venir, être attentifs aux nécessaires arbitrages au sujet des investissements qui nous attendent.

Ceci changera peut-être la donne et il sera dès lors nécessaire de développer l'information auprès de la population pour lui permettre de comprendre les motifs de ces arbitrages. Un défi sensible et délicat que de tenter de les expliquer à la population, mais indispensable pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre.

Par ailleurs, le groupe tient à féliciter et remercier chaleureusement le Conseil Administratif et l'ensemble des services communaux pour l'élaboration de ce budget. Un merci particulier à Madame Lienhardt et ses équipes pour la qualité, la clarté et la précision des documents mis à notre disposition et qui ont grandement facilité les échanges au sein des différentes commissions.

Nous tenons aussi à remercier l'ensemble des groupes de cet hémicycle pour leur attitude lors des débats en commission. Débats courtois, teintés de la nécessaire empathie et dialectique, donc fort constructifs. Nous pouvons nous en féliciter. Espérons que cet esprit perdurera lors de la prochaine législature.

Finalement, nous remercions le Conseil administratif pour sa transparence et les réponses claires données. C'est au prix de la plus grande transparence que nous renforcerons la confiance de nos citoyens et citoyennes.

En conclusion, et à la suite de ce propos, le groupe les Vert.e.s acceptera ce budget qui vise à garantir un équilibre financier tout en investissant dans des services essentiels pour la population et se veut le garant des valeurs de prudence, de solidarité et de veille pour assurer un développement harmonieux et durable de la commune. »

Mme Saas réitère ses remerciements au service Financier, à Mme Lienhardt, ainsi qu'au Conseil administratif pour ce budget. Vu que l'amendement qui posait problème est refusé, le MCG votera favorablement ce budget.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération amendée D 150-2024 par 23 oui et 1 abstention.

M. Rodriguez remercie les Conseillers municipaux pour ce vote et pour la confiance accordée au Conseil administratif. L'ensemble des travaux qui ont été menés durant ces 2 mois pour l'élaboration de ce projet de budget 2025 l'ont été dans un esprit de bienveillance. L'excédent de revenus nous permettra de maintenir les prestations pour la population, voire de les augmenter. Le Conseil administratif en est très satisfait. Nous avons des incertitudes depuis 2020, liées à la pandémie, à l'énergie, mais nous avons finalement pu établir des budgets favorables pour notre population et pour la population à venir avec le développement des nouveaux quartiers. Il réitère ses remerciements, au nom du Conseil administratif, pour ce dernier budget de la législature

c) **D 153-2024 R : Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciens et de la Milice à Plan-les-Ouates**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 29 octobre 2024 (annexe 3). Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis dans sa séance du 31 octobre, un préavis favorable à l'unanimité.

Mme Soulier s'étonne toujours des montants des crédits d'étude, et elle s'abstiendra.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 153-2024 par 21 oui et 2 abstentions.

d) **D 152-2024 P : Modification du règlement du Fonds de décoration de la Commune de Plan-les-Ouates en Fonds d'art des espaces publics (LC 33251)**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 152-2024 (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Magnin rappelle que nous avons dans ce fonds de décoration 2 aspects : tout ce qui concerne les achats d'œuvres, et les expositions. Or les expositions ont pris de l'ampleur depuis ces 3 dernières années, avec notamment des partenariats dans la zone industrielle. Pour plus de transparence, il a été décidé de transférer ce fonds dans des lignes budgétaires, qui viennent d'être votées. Ce fonds de décoration est donc redéfini, et prendra un nouveau nom : il deviendra le *fonds d'art des espaces publics*, et ne concernera plus que l'achat d'œuvres et l'organisation de concours pour agrémenter les espaces publics. La somme sera réduite à 0,1% du budget. Le règlement du fonds a dû être mis à jour pour être adapté à cette nouvelle situation. Les modifications sont détaillées dans l'exposé des motifs. Si la délibération est renvoyée en commission, la discussion sera très brève, les modifications étant simples et claires.

- Titre : le nom du 'Fonds de décoration' est remplacé par le 'Fonds d'art des espaces publics', qui est plus approprié au regard du nouveau règlement.
- Préambule : l'accent est mis sur le souhait d'une culture de proximité, facilitant l'accès à la population, ce qui n'était pas mentionné dans le précédent règlement.
- Article 3 : l'utilisation du fonds est désormais réservée uniquement à l'achat et à la réalisation d'œuvres artistiques non mobiles et à l'organisation de concours. Cela n'était pas stipulé dans le précédent règlement.
- Article 5 : la commission culturelle joue le rôle de commission consultative pour le fonds de décoration.
- Articles 6, 7, 9, 10 : ces articles, relatifs à la commission du Fonds de décoration, ont donc été supprimés.
- Article 12 : le règlement de chaque concours est établi par le Service culturel au lieu du jury. Jusqu'à présent, en pratique, le Service culturel effectue déjà cette tâche.

M. Magnin préconise de voter cette délibération sur le siège.

M. Thorimbert propose le renvoi en commission de cette délibération, non pas pour discuter du nouveau fonctionnement avec lequel il est entièrement d'accord, mais il voudrait pouvoir faire quelques propositions de modifications de formulation dans le règlement. Il pourrait transmettre ses remarques, techniques, au préalable au juriste du service pour ne pas rallonger la discussion en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi en commission Culture de cette délibération.

M. Favre propose un vote sur le siège.

M. Torri regrette de ne plus pouvoir faire partie du jury pour la sélection des œuvres, mais il en comprend les raisons.

M. Magnin précise que l'art. 6 prévoit un jury de concours, qui sera appelé à juger les œuvres avec des représentants de la commission Culture. M. Torri a donc un avenir devant lui dans ce domaine.

M. Stauder demande à M. Thorimbert s'il estime que ses remarques concernent des questions juridiques fondamentales, ou si c'est plutôt esthétique.

M. Thorimbert répond que c'est surtout une question de forme. Certains détails le dérangent. Il est surpris par exemple que le règlement précise le numéro de la ligne budgétaire. En cas de changement de ce numéro, il faudrait modifier et revoter le règlement. M. Thorimbert précise que ce ne sont donc pas des modifications importantes. Le règlement pourrait très bien rester tel quel. C'est une question de technique législative.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe du renvoi en commission Culture de cette délibération au vote du Conseil municipal, qui le refuse par 9 non, 8 oui et 6 abstentions.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 152-2024 par 21 oui, 1 non et 1 abstention.

M. Thorimbert enverra ses remarques au Conseil administratif, pour un prochain règlement.

e) **D 155-2024 P : Accord de la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle N° 6903, route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 155-2024 P (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise qu'il s'agit de la mise en conformité, qui n'a pas été faite depuis plusieurs années, des servitudes liées à la construction des bâtiments de la route du Vélodrome n° 44 à 54. Les propriétaires se sont aperçus de l'absence d'une servitude d'usage exclusif pour le stationnement et de 2 servitudes d'empiètement pour les sorties de secours et du parking. 3 servitudes sont nécessaires, qui n'ont pas été réalisées à l'époque. La Commune est copropriétaire d'une part de PPE de 133/1000, parcelle 6900, ainsi que de 132/1000, parcelle 6899, dans lesquelles il existe des droits sur la parcelle 6903. L'accord de la Commune est donc demandé. Les trois plans de servitudes ont été établis par le bureau Géomètres MBC Ingéo le 5 août 2021 concernant la constitution de ces servitudes en sous-sol sur les anciennes parcelles 6903, 16168, 16173 et 16180 de la Commune de Plan-les-Ouates. Cette opération de coûtera rien à la Commune, tous les frais étant à la charge des gestionnaires de l'immeuble. Une indemnité de 5 300 F nous sera octroyée pour les frais d'étude du dossier.

La Présidente informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe de vote sur le siège de cette délibération au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 155-2024 par 23 oui, soit à l'unanimité.

f) D 156-2024 P : Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 156-2024 P (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle la volonté de la Commune d'agrandir son centre sportif aux Cherpines. Il nous aura fallu plusieurs années de réflexion pour faire mûrir ce projet, avec un sondage auprès des associations, des discussions avec les communes voisines pour éventuellement mutualiser certains équipements. Une fois les besoins définis, nous avons lancé des études pour le dimensionnement des infrastructures pour correspondre aux normes légales en vigueur, ainsi qu'une étude pour les coûts. Finalement un mandat d'étude parallèle (MEP) a été lancé et le vainqueur a été désigné en juin dernier, à l'unanimité du jury, et la population a pu prendre connaissance de ce projet qui a été exposé dans les couloirs de la mairie durant 15 jours. Les travaux doivent maintenant continuer avec les architectes qui doivent affiner ces plans pour ensuite affiner aussi les coûts avec des spécialistes. Ce projet a été découpé en plusieurs étapes, notamment pour une raison de disponibilité de terrain, mais également parce qu'il s'agit d'un projet très conséquent et difficile à réaliser en une fois. La 1^{ère} étape porte sur la piscine, la patinoire olympique, le fitness, le centre administratif avec le restaurant, la salle polyvalente de 1200 places et le parking souterrain de 300 places. Le crédit d'étude qui est présenté ce soir concerne la phase SIA 4.31 pour l'entier du projet (étapes 1 et 2) et les phases SIA 4.32 et 4.33 pour l'étape 1 uniquement, avec notamment l'autorisation de construire. Cette délibération permet de définir un avant-projet avec les espaces en fonction des besoins des utilisateurs (associations sportives et services communaux), de préciser les coûts de réalisation de chaque étape sur la base d'un devis général, et de déposer la requête en autorisation de construire pour obtenir la délivrance dans les meilleurs délais, avant d'introduire un crédit pour l'investissement qui sera en lien avec la construction de l'étape 1 dont nous espérons la réalisation pour 2030.

Mme Monbaron rappelle que notre Commune compte actuellement 12 000 habitants et une trentaine d'associations sportives. Nous arrivons maintenant au bout de nos possibilités de mise à disposition de salles et d'espaces de pratique, car tous sont occupés. D'autre part, 10 000 habitants supplémentaires arriveront aux Cherpines et il est vraiment indispensable de pouvoir offrir de nouveaux espaces. Cet emplacement est idéal, puisqu'il se trouve à proximité des habitations, du tram et des prochaines nouvelles gares du Léman Express. Il constitue également un trait d'union entre les différents quartiers des Cherpines. Nombreux sont ceux qui s'interrogent quant à un projet de cette envergure. Nous incluons toujours 3 paramètres dans nos différents choix et décisions, à savoir demain, pourquoi et pour qui. Non seulement notre population doublera presque dans quelques années, mais Bernex se densifie aussi, ainsi que Troinex. Perly est en grandes discussions avec le Canton, sans compter les 10 000 logements qui arrivent de l'autre côté de notre commune. Toute cette population sera demandeuse et utilisatrice de nos infrastructures sportives et culturelles, qui prennent de la place, coûtent cher et ne sont pas vraiment rentable financièrement. Les personnes qui n'ont pas d'infrastructures près de chez eux se déplacent en voiture, et cela a un impact important sur les routes de notre canton. Cela donne tout son sens à ce projet, de pouvoir prendre place aux Cherpines, d'autant plus que d'importants moyens de transports en commune ? commun sont prévus.

Des discussions seront entamées dès le mois de décembre avec nos divers interlocuteurs, entreprises et communes avoisinantes notamment, pour envisager un cofinancement de ces infrastructures. La répartition reste encore ouverte à ce stade, puisque les discussions commenceront maintenant. La répartition des crédits qui seront votés sera à discuter.

La qualité de l'espace public contribue à la qualité de vie, mais les infrastructures sportives et culturelles également. Au-delà des bienfaits sur le corps et l'esprit, elles apportent un bénéfice non négligeable au niveau de l'intégration, de l'apprentissage des règles de vie, du respect, du bien-vivre ensemble. Cela permet de créer du lien et un sentiment d'appartenance qui sont les fondements d'une société respectueuse et d'une vie harmonieuse. Nous n'avons aucun doute sur

le faite que ce centre sera une des réalisations concrètes qui contribuera à une bonne qualité de vie aux Cherpines, dans notre commune, et aux alentours. Mme Monbaron invite chaleureusement les Conseillers municipaux à renvoyer cette délibération à la commission conjointe du 9 décembre prochain, pour recevoir des informations plus détaillées et poser des questions, en lieu et place de la commission Environnement et infrastructures.

La Présidente informe que le Bureau préconise également un renvoi en commission conjointe de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe de vote sur le siège de cette délibération au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet le renvoi en commission conjointe de la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission conjointe de la délibération D 156-2024 par 23 oui, soit à l'unanimité.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 43-2024 R : Pour une politique sportive équitable

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 7) le 18 juin 2024. Elle a été renvoyée en commission Sports qui n'a pas encore émis de préavis.

M. Rochetin informe que cette motion a été longuement discutée en commission Sports, qui a décidé unanimement de la laisser en repos à la commission, pour revenir quand le projet sera mûr.

La motion M 43-2024 est ajournée et sera encore travaillée en commission Sports.

b) M 49 2024 P : Pour une augmentation de 0,2% de l'attribution à des subventions aux entités à but social

La Présidente remarque que l'amendement a été accepté lors du vote du budget. Elle pense qu'elle peut donc être retirée.

M. Solari constate que cette motion a le mérite d'exister ; elle a déjà fait son effet puisque le 0,2% a déjà été intégré dans le budget. Pour ces motifs, l'ensemble des membres de la commission Sociale et enfance, sauf opposition manifeste, retire cette motion. Il ajoute que ce fut l'une de ses plus belles expériences politiques pendant ces 4 dernières années. En effet, les Verts avaient proposé une motion qui prévoyait une augmentation de 0,3% pour l'ensemble de la coopération. Cela fut scindé en 2 en raison des 2 règlementations différentes. La 1^{ère} partie, pour les droits humains, a été acceptée, et la 2^{ème}, renvoyée en commission, qui a œuvré à la construction d'un texte qui a porté ses effets. Il propose donc que cette motion soit retirée.

La proposition ayant été votée par amendement au budget avec la délibération D 150A-2024, cette motion n'a plus lieu d'être et est retirée par ses auteurs.

8. QUESTIONS

Circulation sur le mail

Mme Soulier signale que tous les jours des voitures et des camions circulent sur le Mail. Les camions se rendent même jusqu'à la crèche pour des livraisons. Ils passent à tous moments, même lors des sorties d'école. La barrière est toujours ouverte. Elle présente des photos. Elle demande pourquoi ce va-et-vient est toléré sur ce Mail, en voiture et en camion.

Mme Monbaron se renseignera et apportera une réponse à la prochaine séance.

Question écrite QE 09-2024 - Crèches

Mme Soulier lit sa question écrite (annexe 10) qui regroupe diverses questions en lien avec les crèches soit : pendant la période 2020-2025 (nombre de places disponibles, nombre de demandes de places, nombre total de places attribuées etc.) et pendant la période 2025-2030 (évolution attendue de la population, nombre attendu de demandes de places en crèches, la planification avec la liste des crèches existantes, etc.).

M. Magnin indique qu'une réponse écrite sera préparée, mais il donne toutefois quelques informations qui avaient déjà été données en commission Sociale le 12 septembre 2024. Nous avons 258 places de crèche ; le nombre d'enfants de 0 à 4 ans est d'environ 550, en augmentation avec les nouveaux quartiers : le taux d'offre est d'environ 0,44, ce qui nous place dans les 3 meilleures communes du canton. Nous avons 106 nouvelles places prévues pour 2025-26-27 en fonction des constructions notamment aux Cherpines, ce qui portera le total à 364 places. Nous restons bien évidemment attentifs dans la prospection, pour savoir s'il y a des endroits qui pourraient accueillir des crèches, municipales ou associatives. Nous restons donc à l'écoute, comme ce fut le cas à la Bistoquette, où nous avons pu nous mettre d'accord pour une crèche de 32 places, qui n'était pas du tout planifiée. Plan-les-Ouates est la 3^{ème} commune la plus jeune de Suisse pour les 0-19 ans, et cela a un impact sur le préscolaire également. Avec les futures 364 places, nous resterons au même taux d'environ 0,44 – 0,45, qui correspond à environ 820 enfants présents dans la commune. Les prévisions ont été faites sur la base d'un lissage des constructions dans le temps, mais les immeubles du Rolliet seront probablement construits rapidement, ce qui pourrait entraîner l'arrivée de nombreux nouveaux enfants en même temps. Nous restons donc à l'écoute pour créer de nouvelles crèches, tout en sachant que cela a un impact budgétaire. Une crèche de 32 places représente un coût de fonctionnement annuel de 1,5 à 2 millions F, hors construction.

Traversée de la route de Base à l'arrêt du Rolliet

M. Rochetin montre une photo de l'arrêt du Rolliet sur la route de Base où aujourd'hui, pour aller de l'autre côté de la route, les piétons sont obligés de traverser une fois la route de Base, puis la route du Pont-du-Centenaire, puis encore une fois la route de Base. Une barrière a été posée pour interdire le passage, mais il y a un panneau pour les piétons qui sont encouragés à aller soit à gauche soit à droite, alors que la barrière bloque l'accès. Il pense qu'il conviendrait d'enlever ce panneau.

M. Rodriguez répond qu'en effet, le panneau sera enlevé.

La séance se poursuit avec le point 4.9 de l'ordre du jour.

9. DIVERS

Travaux dans les arcades de la place des Aviateurs

M. Rochetin signale que la régie que nous mandatons a convoqué les artisans et commerçants de la place des Aviateurs à une réunion, obligatoire, pour parler de leurs locaux. Lui-même s'est rendu sur place, les représentants de la régie sont arrivés avec 10 minutes de retard. Ils ont informé que les arcades seraient poncées prochainement, puis repeintes de la même couleur, sans changer quoi que ce soit au niveau de l'isolation phonique ou thermique des locaux. M. Rochetin estime qu'on devrait avoir un peu plus de considération pour ces artisans et commerçants, et qu'une telle information aurait pu leur être faite par courrier.

M. Rodriguez confirme cette réunion avec les régies et les commerçants et nous avons reçu des remarques par courrier. La Commune a alors remis à l'ordre la régie, car ce n'était pas des manières de faire par rapport à ces convocations et une réponse beaucoup plus circonstanciée sera envoyée aux différents occupants de ces arcades.

Piste cyclable de la route des Chevaliers-de-Malte

M. Torri revient sur la piste cyclable de la route des Chevaliers-de-Malte. Il remercie beaucoup la commune pour avoir aplani ces tronçons ; c'est beaucoup plus agréable maintenant de rouler, pour tous les usagers et ils sont nombreux.

Destination du fonds d'aide sociale

M. Solari revient sur les propos de Mme Ferri sur la destination du fonds d'aide sociale et il remarque effectivement que, dans l'écriture de l'amendement n° 16, il n'est pas indiqué « subvention aux entités à but social » ; cette précision est importante.

Remerciements

M. Rodriguez tient à remercier les services qui ont participé à l'élaboration du budget 2025, qui représente un travail conséquent, et il remercie tout particulièrement Mme Lienhardt qui en est à son 31^{ème} budget.

Chemin d'Humilly

M. Favre revient sur le chemin d'Humilly. Il a été félicité par des habitants sur l'engagement des travaux par la Commune, mais s'en étonne. Il ne s'est pas rendu sur place. Il se demande si c'est Bardonnex qui a entrepris des travaux.

M. Rodriguez confirme que la Commune a procédé à l'entretien habituel du chemin, en corrigeant notamment les nids de poule.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 20h31.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Abri PC des Chevaliers-de-Malte

M. Bruno Buchs mentionne le Centre de requérants d'asile de la rue des Chevaliers-de-Malte qui sera fermé en janvier 2025 ; il demande si l'abri PC sera remis en état de fonctionner comme abri et dans quel délai. Etant donné la situation avec la Russie, il identifie un besoin potentiel d'abri pour la population.

Mme Monbaron rappelle qu'il s'agit d'une centre cantonal, qui n'a jamais été ouvert au public et qui n'est pas à destination du public. C'était une réserve pour un hôpital en cas de guerre, mais il a été désaffecté de cette fonction d'hôpital. Il n'est pas prévu de le réattribuer à la population. La Commune n'a aucune maîtrise de cet endroit. Nous avons un abri public dans le bâtiment de la voirie, ainsi qu'un abri pour la PC. Nous ne connaissons pas la destination immédiate du centre des Chevaliers-de-Malte.

Liaison des Sciers

Mme Christine Hemmenegger tient à remercier les autorités de se soucier de relier le quartier des Sciers à la commune, que ce soit par la passerelle de mobilités douces ou par une potentielle autre solution qui pourrait arriver. Elle aimerait que les choses avancent et souhaite continuer à avoir des échanges avec la Commune. Il y aura forcément des impacts sur les habitants et elle trouve normal que ces derniers soient pris en compte. Le temps presse un peu. La patinoire arrive bientôt et les habitants sont dans une impasse et ils comptent sur la Commune pour trouver une solution.

Eco-crèche en forêt

Mme Sonia Schmidt est maman d'un enfant qui fréquente l'éco-crèche en forêt, elle tient à relever que son enfant adore ça, il apprend beaucoup de choses et l'endroit est magnifique. Les parents sont très inquiets de l'avenir de cette crèche qui a des soucis financiers. Elle mentionne la pétition qui a été déposée le 12 novembre avec plus de 1000 signatures dont 30 familles de Plan-les-Ouates. Elle revient sur la lecture de la réponse à la motion sur la crèche en forêt et demande si la Commune peut revenir sur sa décision et soutenir la crèche.

M. Magnin répond que la discussion est toujours possible. Pour différentes raisons, nous ne sommes jamais intervenus dans une crèche privée, malgré un certain nombre de demandes, qui ont été discutées en commission. Il propose de voir avec le Président de la commission Sociale et enfance si cette pétition peut être portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il précise que sur les 1000 signatures, seules une cinquantaine sont le fait d'habitants de Plan-les-Ouates. M. Magnin n'a aucun doute sur le bien-fondé de l'éco-crèche, mais certaines raisons font que nous développons nos propres crèches et nous avons certains critères pour entrer en matière pour des privés. Nous avons à ce jour une seule participation avec une crèche privée : il s'agit d'un partenariat avec ForPro, chez Rolex, dans la zone industrielle.

La Présidente informe qu'exceptionnellement, le public ne pourra pas être reçu ce soir à la cafétéria, car le Conseil municipal participe à la traditionnelle fondue du budget. Les Conseillers municipaux restent disponibles pour discuter en-dehors de cet hémicycle, et le public pourra également nous retrouver lors de la prochaine séance, le 17 décembre à 20h00.

Le secrétaire
Marco SOLARI

La Présidente
Nathalie RUEGGER

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Finances du 31 octobre**
- b) Sécurité du 4 novembre**
- c) Aménagement et nouveaux quartiers du 4 novembre** (pas de rapport)
- d) Sociale et enfance du 6 novembre**
- e) Sports du 7 novembre**
- f) Finances du 14 novembre** (rapport intégré dans celui du 31 octobre)

Annexe 1

D 149-2024 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025

Annexe 2

D 150-2024 R : Budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025

Annexe 3

D 153-2024 R : Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciens et de la Milice à Plan-les-Ouates

Annexe 4

D 152-2024 P : Modification du règlement du Fonds de décoration de la Commune de Plan-les-Ouates en Fonds d'art des espaces publics (LC 33251)

Annexe 5

D 155-2024 P : Accord de la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle N° 6903, route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates

Annexe 6

D 156-2024 P : Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Annexe 7

M 43-2024 R : Pour une politique sportive équitable

Annexe 8

M 49-2024 P : Pour une augmentation de 0.2% de l'attribution à des subventions aux entités à but social

Annexe 9

M 38A-2023 : Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Annexe 10

QE 09-2024

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES - BUDGET

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Dates et heures : Jeudi 3 octobre – 18h00 ; Jeudi 31 octobre – 19h30 ;
Jeudi 14 novembre – 20h00

1. Délibération D 150-2024 : Budget de fonctionnement 2025

Le Projet de Budget 2025 présenté le 24 septembre propose un excédent de 1,9 millions de F. Il intègre une acceptation anticipée de la baisse des impôts cantonaux, qui impacterait les impôts communaux, qui sera voté par le peuple le 24 novembre prochain.

Le Conseil administratif propose de voter le budget sur la base des projections fiscales délivrées en juillet par le Canton.

Le Conseiller administratif et la cheffe de service présentent les différents points du budget. Ces points sont discutés par les Commissaires qui posent quelques questions.

Par la suite, la Commission est informée des budgets des commissions thématiques :

1. *Environnement et infrastructures*

Budget Construction et aménagement stable

Budget Environnement en augmentation de 696'000 F

2. *Sécurité*

Amendement pour l'achat d'une motopompe pour le SPV

Amendement pour augmenter le budget de l'ORPC

Amendement pour la suppression des motos électriques

3. *Social et enfance*

Principaux postes de dépenses : Ecole Le Sapay, le GIAP et les restaurants scolaires

4. *Culture*

Augmentation de 0,3 ETP pour le responsable des manifestations au vu de l'augmentation de la charge de travail

5. *Sports*

Amendement pour ajouter 5'000 F aux recettes prévues du RunAir

Amendement pour ne pas augmenter de 25'000 F la subvention du FC PLO

Enfin, la partie Ressources humaines est présentée, puis discutée.

Pour le personnel permanent, le Conseil administratif demande 4,7 ETP supplémentaires pour les différents services (hors petite enfance), et 12,7 ETP pour la petite enfance (ouverture d'une nouvelle crèche). Au total donc, le budget 2025 a une augmentation de 17,4 ETP.

Le traitement des personnes temporaires prévu au budget 2025 est en diminution de 68'000 F par rapport au budget 2024.

Amendements :

- 1) Charges du personnel
- 2) Services généraux et Médias
- 3) Sécurité publique (Suppression motos électriques)
- 4) Questions juridiques (Arrondissement Etat civil)
- 5) Service du feu (Acquisition motopompe SPV)
- 6) Défense (Réajustement contribution ORPC)
- 7) Sports et loisirs (Retrait subvention complémentaire FC PLO)
- 8) Suppression fonds régulation selon accord ACG-Etat
- 9) Adaptation des attributions % du budget (aides sociales)
- 10) Adaptation des attributions % du budget (aides sociale
- 11) Droits humains, augmentation de l'attribution de 0.1%
- 12) Compensation financière aux communes françaises, ajustement
- 13) Course RunAir, introduction des recettes
- 14) Fin du soutien à la parentalité financé partiellement sur 3 ans
- 15) Parts aux revenus de la confédération, ajustement

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité les amendements 1 à 15.

- 16) Augmentation de 0,2% (147'600 F) du pourcentage au bénéfice des subventions sociales, pour passer de 0,6% à 0,8%.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité l'amendement 16.

Proposition d'amendement d'une Commissaire :

Attribuer 20'000 F supplémentaires à la formation des Conseillers municipaux lors de la prochaine législature.

La Commission préavise négativement la proposition d'amendement par 1 oui, 2 abstentions et 6 refus.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité la D 150-2024 ainsi amendée.

2. Délibération D 149-2024 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025

Après de longs et vigoureux débats, deux amendements (+ un amendement technique) sont proposés par des Commissaires.

17) Conseil municipal, 1 jeton par caucus et par conseiller municipal et charges sociale (34'945 F).

La Commission préavise favorablement l'amendement par 6 oui, 1 abstention et 2 refus.

18) Augmentation du traitement des Conseillers administratifs, pour un équivalent classe 24, annuité 10, taux de 55%. À 60'000 F annuel. (Conseil administratif, adaptation de la rémunération et charges sociales 103'060 F)

19) Conseil administratif, adaptation des frais de représentation suite augmentation de la rémunération (3'290 F)

La Commission préavise favorablement les deux amendements par 4 oui, 3 abstentions et 2 refus.

La Commission préavise favorablement par 6 oui, 1 abstention et 2 refus la D 149-2024 ainsi amendée.

D 153-2024 : Crédit d'engagement de 540'000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates.

La présentation du Conseiller administratif est claire et précise, comme toujours. Les Commissaires n'ont pas de questions.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité la délibération D 153-2024.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : **lundi 4 novembre à 18h30**

1. Présentation du projet de refonte du site internet communal

Monsieur Maguire nous expose les objectifs, les étapes, les rôles et les ressources nécessaire à la refonte du projet du site internet.

Dès que possible, il y aura certainement un dépôt de délibération.

Estimation : 150'000 à 200'000 CHF, chiffre qui sera défini par l'appel d'offre, qui sera lui-même défini par le cahier des charges. Monsieur Zutter ajoute des informations à la présentation.

Les commissaires posent quelques questions. Une discussion animée s'ensuit.

2. Magazine communal Ouverture : amendements au projet de budget 2025

Messieurs Maguire et Zutter nous expliquent que l'impression sur papier recyclé entraîne un léger surcoût. Dans le vote du budget, il y aura donc 3 amendements qui concernent l'impression sur papier recyclé et la distribution du magazine aux 1'500 entreprises qui sont sur territoire communal (mise sous pli et frais de port compris).

La commission préavise favorablement et à l'unanimité les trois amendements présentés au projet de budget 2025.

La rapporteuse: Anita De Mitri

le 4 novembre 2024

Pas de rapport pour la commission Aménagement et nouveaux quartiers du 4 novembre

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du mercredi 6 novembre 2024 / 20h00

Sociale & Enfance

Caritas / Restaurant Le Ravy :

Audition de Caritas en lien avec le restaurant Le Ravy.

Messieurs Beuret, directeur adjoint et Geronimo, gérant, présentent le bilan du restaurant, depuis son ouverture, soit : octobre 2018.

Cette présentation a été suivie d'un échange soutenu avec les commissaires.

Explications sur la vision d'avenir pour le restaurant.

Le total financier des attributions pour la solidarité internationale s'élève en 2024 à un montant de CHF 659'700.--.

Discussion entre les commissaires sur la thématique à choisir pour les aides à venir 2025/2026. Le choix s'est porté sur le développement rural et agriculture.

Social :

Fermeture de l'abri PC.

Explications quant à son utilisation et sa fermeture.

Présentation du mémento à l'usage des Parents.

Retour sur les diverses activités d'automne.

Diverses communications transmises par le Magistrat.

Projet de motion déposé par l'ensemble de la commission.

Discussions et échanges concernant la réadaptation du taux de pourcentage du budget versé aux subventions sociales, en ce qui concerne le local.

Le taux alloué aux 3 domaines d'action est fixé au maximum à 0.6%.

Divisé à 0.2% pour les entités à but social, 0.2% aux entités pour le quart monde et 0.2%, pour les entités de mesures d'aides sociales d'urgence.

Motion préavisée favorablement par les commissaires, en ce qui concerne le 0.2% supplémentaire.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Novembre 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 7 novembre 2024 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Motion M 43-2024 P : Pour une politique sportive équitable

En préambule, présentation par le chef de service des sports, d'un tableau représentant pour chaque association sportive de PLO, le nombre de membre total, junior, de PLO, par genre, le nombre de salariés, le montant de la subvention, etc .. (Voir tableau sur CMNET). Ceci donne une très bonne image de la vie sportive de PLO.

Une discussion s'ensuit sur les thèmes de la motion ; subventions sur la base de critères définis, augmentation du volume financier attribué au sport, aide administrative au club et indemnités aux entraineurs. Plusieurs idées sont émises.

La motion reste au chaud et les discussions seront relancées par thème dans la commission Sports. Comme premier point, le chef de service va revenir avec des exemples de critères proposés par d'autres communes.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 7 novembre 2024

Rapport intégré dans celui de la commission Finances du 31 octobre 2024 (annexe a)



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 149A-2024**
 Séance du 19 novembre 2024

10.**DELIBERATION**

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
 et du Conseil municipal en 2025

Vu le projet de budget 2025,
 vu le préavis de la commission Finances,
 sur proposition du Conseil administratif,
 conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 4 non

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **386 700 F** au total pour l'année 2025 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 503 070 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De fixer les indemnités forfaitaires allouées pour les séances des caucus à 120 F.
4. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
5. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
6. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **163 400 F** pour l'année 2025 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 179 170 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 19.11.2024 - #15951



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 150A-2024**
 Séance du 19 novembre 2024

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025

Vu le budget administratif pour l'année 2025, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 120 050 179 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 105 820 859 F aux charges
- et de 121 864 621 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 107 635 301 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 814 442 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +1 814 442 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 35,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2025 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 50,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 53 382 700 F aux dépenses
- et de 266 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 53 116 700 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 11 523 309 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 708 867 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 1 814 442 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 11 523 309 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 41 593 391 F,

vu le préavis de la commission Finances,
 conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par 23 oui et 1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant :
 - de 120 050 179 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 105 820 859 F aux charges
 - et de 121 864 621 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 107 635 301 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 814 442 F,

L'excédent de revenus présumé de +1 814 442 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +1 814 442 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 35 le taux des centimes additionnels pour 2025.
3. De maintenir à 50 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2025.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 73 800 F au fonds de décoration
 - 110 700 F au fonds d'aides individuelles
 - 73 800 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de 41 593 391 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 19.11.2024 – #17119



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 153-2024**
 Séance du 19 novembre 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'agglomération N°4 du Grand-Genève et notamment la fiche 40-14 relative à la réalisation d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates,

vu le Plan Directeur Communal actuellement en vigueur, notamment l'image directrice des cheminements pour piétons, celle des itinéraires pour vélos et la fiche de mesures N°18 ainsi que le nouveau Plan Directeur Communal, en cours d'approbation, notamment les fiches M2, S6 et U1,

vu les plans localisés de Quartier en force « La Milice » N° 28'790, adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999 et « Les Sciers » N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 qui stipulent la réalisation de cette passerelle,

vu le crédit d'engagement D 14-2020 de 45 000 F pour l'étude de faisabilité d'une passerelle de mobilités douces, voté par le Conseil municipal en date du 13 octobre 2020 et D 86-2022 de 390'000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilités douces aux Sciers, voté par le Conseil municipal en date du 13 décembre 2022,

vu le concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 réalisé en deux phases, une phase de sélection et une seconde phase permettant aux équipes retenues de présenter leur projet (premier tour le 10 octobre 2023 et deuxième tour les 15 et 16 avril 2024);

vu la décision du jury de concours de proposer l'adjudication au bureau Masotti et Associati SA ainsi que celle de Conseil administratif de suivre cette recommandation du jury et de retenir le bureau mentionné précédemment,

vu l'étude de faisabilité pour le réaménagement du chemin de la Milice réalisée par le bureau Trafitec en parallèle du concours en date du 5 août 2024,

vu l'exposé des motifs EM 153-2024 d'octobre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 abstentions

1. De lancer l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnements entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 540 000 F, destiné aux mandats d'ingénieurs civils et mandataires spécialisés.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 540 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/ALF/yg/bg#11'211 – SF/PL – 19.11.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 152-2024**
Séance du 19 novembre 2024

DELIBERATION

relative à la modification du règlement du Fonds de décoration de
la Commune de Plan-les-Ouates en Fonds d'art des espaces publics (LC 33 251)

Considérant le premier règlement du Fonds de décoration de la commune de Plan-les-Ouates mis en application en 1991 et révisé par le Conseil municipal en octobre 2001,

considérant la nécessité de réviser le règlement du Fonds de décoration communal et du changement de son intitulé en Fonds d'art des espaces publics,

vu la dissolution de la commission consultative du Fonds de décoration en 2020,

vu l'obsolescence de certains articles du règlement cité,

vu le développement des expositions d'arts plastiques et les nombreux défis en liens avec les œuvres dans l'espace public,

conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 21 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement du Fonds d'art des espaces publics annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

SC/CD #13339 – SF/PL – 19.11.2024

DELIBERATION

relative à l'accord de la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle 6903, Route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates

Vu la parcelle 6900 de la Commune de Plan-les Ouates, dite Route du Vélodrome 34 à Plan-les-Ouates, dans laquelle la Commune est copropriétaire d'une part de PPE à hauteur de 133/1000, dans laquelle des droits existent sur la parcelle 6903,

vu la parcelle 6899 de la Commune de Plan-les-Ouates dite Route du Vélodrome 38 à Plan-les-Ouates, dans laquelle la Commune est copropriétaire d'une part de PPE à hauteur de 132/1000, dans laquelle des droits existent sur la parcelle 6903,

vu l'absence de servitudes d'usage de stationnement et d'empiètement sous les immeubles situés Route du Vélodrome 44-54, concernant la parcelle 6903, ces servitudes auraient dû être créées lors de la construction desdits immeubles,

vu l'absence de ces servitudes qui desservent les sorties de secours sous les immeubles situés Route du Vélodrome 44-54, et qui débordent sur les parcelles,

vu la demande des gestionnaires de cet immeuble de régulariser cette situation, en mettant en place ces servitudes qui concernent dans les faits tous les copropriétaires,

vu les trois plans de servitudes établis par le bureau Géomètres MBC Ingéo le 5 août 2021 concernant la constitution de ces servitudes en sous-sol sur les anciennes parcelles 6903, 16168, 16173 et 16180 de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'absence de frais résultant de cette opération à la charge de la Commune,

vu l'indemnité d'un montant de 5 300 F, au bénéfice de la Commune, correspondant aux frais d'étude du dossier,

vu l'exposé des motifs EM 155 -2024, du mois d'octobre 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement, en sous-sol, en partie sur la parcelle 6903, respectivement au profit des parcelles 16168 (Vélodrome 44), 16169 (Vélodrome 46), 16170 (Vélodrome 48), 16171 (Vélodrome 50), 16172 (Vélodrome 52), 16173 (Vélodrome 54) de la Commune de Plan-les-Ouates, propriétés de

SwissLife AG (Plan n°1), étant précisé que les frais inhérents à ces inscriptions et à tout entretien ne seront pas à la charge de la Commune.

2. D'accepter la mise en place de servitudes de construction (empiètement A à C), du sous-sol au rez-de-chaussée, sur la parcelle 6903, au profit des parcelles précitées, propriétés de SwissLife AG (Plan n°2).
3. D'accepter la mise en place de servitudes de construction (empiètement B), sur la parcelle 6903, étant précisé que l'empiètement A concernera la parcelle 16180, au profit des parcelles précitées, propriétés de SwissLife AG (Plan n°3).
4. De comptabiliser l'indemnité reçue en revenu dans le compte de résultats ;
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant la mise en place de ces servitudes.

SG/NM - / SF / 19.11.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 156-2024 P**
 Séance du 19 novembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines N° 29897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en avril 2018,

vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en enquête publique du 11 octobre au 11 novembre 2024,

vu le classement des parcelles sises sur la Commune de Plan-les-Ouates N°s 7420, 7421, 7422, 7170, 10040, 7285, 7286, 11051, 7435, 7436, 10564, 16123 et 16124, dites de « la pièce D », en secteur destiné aux équipements publics selon les PLQ N° 30'087 et N° 30'043,

vu la future cession gratuite, vide de droit à bâtir, des parcelles de la pièce D destinées à la réalisation d'équipements sportifs et culturels selon les règlements des PLQ N° 30'087 et N° 30'043, à la Commune de Plan-les-Ouates.

vu la maîtrise foncière par la Commune de Plan-les-Ouates des parcelles N°s 7286, 7420, 7421, 7422, 7435, 7170 et 10040 permettant d'ores et déjà d'envisager le démarrage des opérations de la phase 1,

vu les études successives des bureaux Urbaplan, LMAU, AETC et Thématiss sur la programmation des équipements sportifs et culturels ainsi que l'estimation de leurs coûts d'investissement et d'exploitation,

vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements de la pièce D aux Cherpines,

vu les résultats dudit MEP, par suite du premier degré des 6 et 7 décembre 2022 et des séances du collège d'expert du second degré des 11 et 12 juin 2024, recommandant à l'unanimité au maître de l'ouvrage le projet « forme libre » des bureaux Marc Mimram Architecture Associés & collinfontaine architectes, pour la suite des études,

vu la délibération D 129-2023 votée par le Conseil municipal le 13 février 2024 confiant un mandat d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 156-2024 de novembre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui , X non et X abstentions

1. De procéder à une étude pour la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates, en intégrant la phase SIA 4.31 pour le projet dans sa globalité et de poursuivre avec les phases SIA 4.32 et 4.33 pour l'étape 1 uniquement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 14 100 000 F, destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 14 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/YG/VLM/bg#19'698 – SF/PL- Novembre 2024

PROJET DE MOTION

Pour une politique sportive équitable

Considérant :

- Regrettant que le bénévolat soit de moins en moins présent au sein des associations sportives
- Inquiet de constater une différence très importante entre les rémunérations entre les encadrants administratifs et sportifs des différentes associations sportives
- Constatant que les contraintes administratives sont de plus en plus nombreuses
- Perplexe sur les disparités d'octroi des subventions entre les diverses associations sportives
- Persuadé que les associations sportives sont confrontés aux lourdeurs administratives identiques aux différentes entités sportives
- Regrettant que certaines associations n'ont pas les moyens de pouvoir offrir une indemnité ou alors très faibles à leurs encadrants
- Inquiet de constater que la gestion administrative par des comités de bénévoles peut atteindre rapidement ses limites et générer des soucis puisque de nombreux clubs de sports peuvent être comparés à des PME avec les volumes de salaires générés
- Convaincu que le sport est vecteur de valeur importante pour notre société et que les bénéfices sur la santé sont avérés

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates invite

Par X oui, X non et X absentions(s)

A demander au Conseil administratif :

- De définir une véritable politique sportive avec des subventions établies sur la base de critères définis
- D'augmenter le volume financier attribué au sport dans le budget communal
- D'étudier la pertinence d'une aide administrative auprès des associations sportives
- De mener une réflexion pour définir des grilles d'indemnités pour les entraîneurs de nos associations communales.

Pour le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT
Pour les Socialistes : Glenna BAILLON

Pour le MCG : Laurent ULRICH, Alexandra SAAS, Roberto DI GIORGIO
Pour les Vert'Libéraux : Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Nicolas LENOIR

Exposé des motifs :

Nous constatons que les différentes associations sportives sont confrontées actuellement à une réalité qui est commune à tous, à savoir la disparition progressive du bénévolat aussi bien auprès des entraîneurs que des dirigeants. Nous remarquons également que les charges administratives sont contraignantes avec de nombreuses heures de formation notamment.

Financièrement les associations sportives ont de plus en plus de peine à trouver des ressources sous la forme de sponsoring et soucieux de respecter des cotisations pour leurs membres qui soient accessibles à toutes les bourses, ces dernières se retrouvent de plus en plus dépendantes des subventions des collectivités.

Nous relevons d'importantes disparités entre les rémunérations des entraîneurs et dirigeants entre les différents sports, quelques associations offrant des indemnités aux sportifs alors que d'autres n'arrivent pas à rémunérer leurs entraîneurs

D'un point de vue administratif, il est constaté que les heures dédiées au sujet sont de plus en plus nombreux dues en partie à la complexité accrue des exigences demandées aux clubs. Cependant ces tâches sont très souvent similaires entre les différentes associations et qu'une mutualisation ou une aide externe pourrait être réfléchie afin de soulager les clubs.

PROJET DE MOTION
Pour une augmentation de 0.2% de l'attribution à des subventions
aux entités à but social

Considérant :

- Que le soutien social local est un pilier de la solidarité cantonale et communale l'expression concrète d'une volonté d'une meilleure justice sociale.
- Que les résultats des comptes montrent des excédents de revenus considérables depuis 2013 s'élevant entre 929'534.00 CHF et 28'816'534.00 CHF.
- Que la pauvreté en Suisse et à Genève est en augmentation année après année, elle est source de précarité et cause des souffrances inacceptables et dévastatrices à nombre de citoyens et citoyennes.
- Qu'il est de notre devoir, en tant que Commune engagée et solidaire, d'agir en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leur statut socio-économique.
- Que nous avons une responsabilité morale envers nos concitoyens d'œuvrer, en tant que collectivité publique, en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, sans déterminisme géographique. Il est de notre devoir de contribuer à la construction d'un monde plus équitable et plus humain, aussi au niveau local.
- Qu'en augmentant notre contribution financière, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de solidarité, de justice sociale et témoignons de notre volonté d'agir pour le bien-être des populations les plus vulnérables, et contribuons à une réponse collective et coordonnée aux défis globaux de notre ère.

En conséquence, à l'initiative des Vert.e.s et sur proposition de la commission sociale et enfance de Plan-les-Ouates,

DEMANDE

Par X oui, X non, X abstentions,

au Conseil administratif :

1. D'augmenter le taux alloué dans le Règlement pour l'octroi de subventions aux entités à but social de 0,6% à 0,8%. des charges du budget global de la Commune hors imputations internes (déductions pour le calcul sur budget global : rétrocession IS communes françaises, péréquation financière, produits des immeubles locatifs et prestations en nature).
2. De veiller à une gestion transparente et sensible des fonds supplémentaires en les allouant à des programmes et des projets visant à soutenir les populations les plus démunies au niveau local.
3. D'assurer le suivi et les évaluations habituelles et nécessaires des projets financés pour garantir la bonne utilisation des fonds publics.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion qui s'inscrit dans les valeurs que notre Commune souhaite défendre et contribue à l'écriture d'un monde plus juste, équitable et solidaire pour toutes et tous. Ici et ailleurs.

Pour le groupe LES VERT.E.S : Marco Solari, Séverine Wehrli,

Pour le groupe SOCIALISTE : Nathalie Ruegger

Pour le groupe PLR : Romy Ferri Elias, Michel Favre

Pour le groupe LE CENTRE : Anita de Mitri, Isabelle Willimann

Pour le groupe MCG : Robert Di Giorgio

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX : Evelyne Chenaux-Bourquin

Exposé des motifs

La crise COVID-19 a révélé au grand jour la précarité en Suisse. Dans notre pays, on est pauvre lorsqu'on ne gagne pas un revenu suffisant pour entretenir sa famille, lorsqu'on n'arrive pas à payer l'assurance-maladie ou disposer d'un logement décent, ou lorsqu'une visite chez le dentiste est hors de prix. La pauvreté en Suisse est synonyme d'absence de contacts avec les autres, d'exclusion de la société et d'absence de perspectives. Elle est souvent cachée.¹

En 2022, 702'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en Suisse. 298'000 femmes et hommes sont menacés de pauvreté malgré un emploi rémunéré, ce sont les working poor. Aussi 99'000 enfants sont considérées comme menacées de pauvreté. La pauvreté n'est donc pas un phénomène marginal en Suisse. C'est entre 12 et 14% de la population suisse qui est en difficulté et que nous pouvons, dans une certaine mesure, aider davantage.

Contribuer à l'aide, est une façon tangible de manifester notre solidarité envers l'être humain vulnérable ou dans la précarité.

Plan-les-Ouates a construit une partie de son identité sur cette ouverture à l'Autre et contribue ainsi, modestement mais certainement, à la réduction de la pauvreté.

Le premier règlement communal date du 17 décembre 2013 avec un taux de 0.6% du budget global. En 2024, la Commune a prévu d'allouer 438'000 CHF à l'aide sociale cantonale.

Une augmentation de 0.2% du taux se traduirait donc, pour 2025, par une augmentation des dépenses de 146'000 CHF, soit 0.9% de l'excédent ou 0.15% des recettes.

Notre commune s'est toujours engagée à répondre aux crises dans la ferme conviction que la solidarité est essentielle pour construire un avenir plus juste et équitable pour toutes et tous et promouvoir un développement durable. Ici et ailleurs.

Finalement, augmenter notre contribution aura un effet positif sur l'image de notre Commune engagée à soutenir les plus vulnérables ici, donc à œuvrer pour une société harmonieuse, inclusive et plus stable.

¹ <https://www.caritas.ch/fr/pauvrete-en-suisse/>

Réponse à la motion M 38A-2023

Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Mesdames,
Messieurs,
Les Conseillères et Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, votre Conseil a voté favorablement la motion « **M38A-2023 : Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates.**

Eléments demandés :

- de s'interroger sur les solutions existantes pour soutenir le développement des SAPE² publiques en nature,
- de présenter des projets envisageables de futures SAPE publiques en nature sur la Commune de Plan-les-Ouates,
- de soutenir les divers projets émanant des structures "en dur" publiques qui souhaiteraient intégrer l'éducation à l'environnement dans les projets pédagogiques et institutionnels.

Le Conseil administratif a procédé à l'analyse de la motion en tenant compte des mesures existantes sur son territoire, dont le résultat est le suivant :

Le Conseil administratif reconnaît l'importance de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au respect de la nature et de l'environnement. C'est pourquoi, les projets pédagogiques développés au sein des institutions mettent un accent particulier sur les thématiques de la découverte et l'apprentissage de la nature.

Le Conseil administratif est très attentif aux besoins croissants en lien avec la demande de places supplémentaires. C'est pourquoi, le développement de places d'accueil est l'un des piliers de la politique de la petite enfance. Depuis 10 ans, le Conseil administratif œuvre pour augmenter l'offre d'accueil et est soutenu par le Conseil municipal. Deux 2 structures ont ouvert à prestations élargies, avec des accueils sur des journées entières dans les crèches CielBleu et Zinzolin (+ 96 places). Rappelons que notre Commune peut se présenter comme la troisième commune genevoise offrant le plus de places d'accueil sur le canton tout en faisant partie des communes genevoises ayant le plus de jeunes enfants sur son territoire (548 jeunes enfants selon la base de données 2023).³

Les structures d'accueil dites en « forêt » disposent de nombreuses contraintes à considérer :

² SAPE : Structures d'accueil de la petite enfance à prestations élargies (ouvertes au moins 45 h. par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi)

³ Nombre d'enfants résidents âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet 2023

- L'âge d'entrée pour ce type de structures étant généralement fixé à 2 ans et demi, il convient donc de trouver une solution de garde intermédiaire pour combler un accueil dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée dans ce type de structure.
- Les types d'abonnements proposés sont difficilement conciliables avec une activité professionnelle dite classique considérant les horaires partiels de la structure. ⁴
- Le lieu de rassemblement est souvent peu accessible et nécessite une logistique importante.
- Les crèches en forêt, bien que nécessitant moins d'investissements en infrastructure, engendrent des coûts élevés en raison des normes d'encadrement plus strictes, qui exigent un personnel plus nombreux. Ces exigences, combinées à des horaires de fonctionnement plus courts, limitent les économies attendues.
- Les infrastructures sont limitées en forêt et les constructions doivent être réalisées en zone à bâtir et même la pose de barrière pour assurer la sécurité des enfants est interdite en forêt. Il est difficile, voire impossible, de construire quelque chose qui n'est pas extrêmement flexible et mobile. Par exemple, il n'est pas certain que l'implantation d'une roulotte en forêt soit admissible en regard du droit fédéral.
- De plus, les locaux mis à disposition doivent être mobilisables sur l'ensemble des périodes d'ouverture et souvent sont peu utilisés.

Le Conseil administratif, après consultation des services communaux, a dû se rendre à l'évidence qu'aucun nouveau terrain en forêt n'était accessible pour l'implantation d'une telle infrastructure.

Cependant, nous rappelons que les structures municipalisées intègrent déjà de nombreuses initiatives visant à sensibiliser les enfants à la nature, notamment à travers des sorties hebdomadaires en forêt et nature, quelle que soit la saison, ainsi que la mise en place de potagers urbains. L'éducation à l'environnement est un élément central des projets pédagogiques, renforçant le lien des enfants avec la nature pour leur épanouissement. Une présentation pourra être effectuée sur ce sujet en commission thématique.

En complément, la prochaine crèche de 32 places «PotiMarron» dans le quartier des Sciers mettra fortement l'accent sur l'environnement et la vie en extérieur, avec un projet éducatif centré sur ces thématiques et des activités de Land Art pour stimuler l'imaginaire et la créativité des enfants.

Il existe déjà une crèche privée en forêt sur notre territoire avec laquelle la commune ne collabore pas sachant que les enfants sont domiciliés sur l'ensemble du canton de Genève et que les motifs évoqués ci-dessus prévalent.

La commune de Plan-les-Ouates entend ainsi poursuivre son développement de crèches multiâges répondant aux besoins avérés des parents et favorisant le développement des enfants de 0 à 4 ans, tout en intensifiant les actions de sensibilisation à la nature dans les structures existantes et à venir. Cependant, pour les raisons clairement énoncées, le conseil administratif ne lancera pas projet communal de crèche en forêt.

Xavier Magnin
Maire

Plan-les-Ouates, novembre 2024

⁴ La structure avec la plage horaire la plus importante identifiée est 8:30-16:00 avec une fermeture durant l'ensemble des vacances scolaires.

A l'attention des Conseillers Administratifs :

Question écrite

J'aimerais connaître les informations suivantes, s'il vous plaît :

1. Pour la période de 2020 à ce jour, 19.11.2024, pour chaque année.

1.2. Le nombre total de places de crèche disponibles dans la commune.

1.3. Le nombre total de demandes de places de crèche faites par des personnes résidentes dans la commune, respectivement par des personnes non-résidentes, puis, par des personnes qui y travaillent ou non, et, pour chaque groupe, le nombre de demandes faites par des ressortissants suisses, respectivement étrangers et réfugiés.

1.4. Le nombre total de places de crèche attribuées aux personnes résidentes dans la commune, respectivement aux personnes non-résidentes, puis, par des personnes qui y travaillent ou non, et, pour chaque groupe, le nombre de places attribuées aux ressortissants suisses, respectivement étrangers et réfugiés.

1.5. Le nombre de places attribuées alors qu'au moins 1 parent ne travaille pas, par des personnes résidentes dans la commune, respectivement par des personnes non-résidentes, puis, pour chaque groupe, le nombre de demandes faites par des ressortissants suisses, respectivement étrangers et réfugiés.

2. Pour la période de 2025 à 2030, pour chaque année,

2.1. L'évolution attendue de la population de Plan-les-Ouates.

2.2. Le nombre total attendu de demandes de places de crèche par nos résidents et/ou travailleurs de la commune.

2.3. La planification du nombre de places de crèche disponibles, avec la liste des crèches existantes ou planifiées et leurs capacités respectives.

Avec mes sincères remerciements pour vos futurs retours à mes questions, par écrit s'il vous plaît, et pour l'attention que vous y porterez et mes meilleures salutations.

Barbara Soulier
Conseillère Municipale Indépendante
19.11.2024